



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20251201-2025_44-DE
Reçu le 08/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 44/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 1^{er} décembre

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 10

votants : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 27 décembre 2025

Secrétaire de séance : Philippe BOISSON

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Stéphane ALVES DE MATOS, Philippe BOISSON, Martine CONSTANT, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Jean-Luc BRUGUES a donné procuration à Eric CHERON, Anaïs SARDAN a donné procuration à Frédéric VARGUES, Daniel MAURIE

**OBJET : Convention de rétrocession de la voie et des espaces
communs du Lotissement la Petite Styrie II**

Madame la Maire rappelle que, la convention de rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement de la petite Styrie II, situé Route des Feuillardiers, n'avait pas été adoptée par le Conseil Municipal en sa séance du 09/07/2025.

Depuis, cette convention a été retravaillée, selon les observations émises et elle vous est à nouveau présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer cette convention.
- Approuve l'acquisition gratuite des parcelles cadastrées AL 591, 604 et 606.
- Approuve leur intégration dans le domaine public communal, selon les modalités de la convention ci-jointe.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 02 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

